

Le CS d'agility est le point culminant du sport suisse d'agility pour les participants individuels. Le CS se déroule sur un week-end. La date est fixée en accord avec l'organisateur.

Responsabilité	TKAMO Wettkampf wettkampf@tkamo.ch	Faiitan Würsch 079 483 08 87
Date	2 décembre 2023 3 décembre 2023	Qualification Finale
Organisateur	Cypat'agil Annick Lecomte anileco@bluewin.ch Swiss Dog Arena - Dammweg 1h CH-3110 Münsingen	079 710 42 84
WebSite	https://www.cypatagil.ch/	
Juge	Florie Steen (FRA), Eric Courant (FRA)	
Juge-arbitre	Peter Feer	
Teilnahmebedingungen	<p>Sont autorisés à participer les sportifs domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein et membres d'une section locale de la SCS ou d'un club de race de la SCS.</p> <p>Le chien conduit, avec ou sans pedigree, doit être autorisé à concourir dans la classe nationale la plus élevée de sa catégorie au moment du CS individuel.</p> <p>300 chiens sont autorisés à participer aux épreuves de qualification des CS. Ceux-ci sont déterminés à partir du classement annuel Agility Champions Race (ACR). La répartition entre les catégories se fait au prorata des chiens figurant sur les listes ACR à la fin de la période de qualification.</p> <p>Si une équipe autorisée à prendre le départ renonce, elle est remplacée au sein de la catégorie. Si toutes les places disponibles dans une catégorie ne sont pas utilisées, les places libres sont réparties proportionnellement dans les autres catégories.</p>	
Début de l'inscription	30.09.2023	Inscription via le Dashboard Facturation par CTAMO Inscription au camping (booking.swissdogarena.ch) Facturation SwissDog Arena
Date de référence ACR	31.10.2023	
Date limite d'inscription	16.11.2023	
Frais	CHF 70.00	
Délai de paiement	17.11.2023	
Correction de la liste de départ	28.11.2023	

Documentation	<ol style="list-style-type: none">1. Reglement Championnat Suisse Individuel Agility2. Cahier des charges pour les organisateurs3. Directive Barème des taxes4. Règlement juges de concours5. Guide des juges d'agility
---------------	---

Ce à quoi il faut encore faire attention :

Remboursement des frais en cas de désinscription :

Jusqu'au 17.11.2023 : Remboursement de la totalité du montant moins CHF 5.00 de frais bancaires

Du 18.11.2023 au 28.11.2023 18:00 : frais d'inscription moins CHF 5.00 de frais bancaires, sur présentation d'un certificat médical pour le chien/conducteur de chien.

A partir du 29.11.2023 : pas de remboursement